

## Département de Seine-et-Marne

<u>Canton de Nangis</u> COMMUNE DE NANGIS

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/NOV/171	
Date du conseil municipal 06/11/2017	OBJET:
Date de la convocation 30/10/2017	TARIFS DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES ORGANISEES PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE POUR L'ANNEE 2018
Date de l'affichage 30/10/2017	

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 octobre 2017.

## Étaient présents:

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALEM, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT

### Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Sylvie GALLOCHER représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Samira BOUJIDI représenté par Simone JEROME
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Stéphanie CHARRET
- Danielle BOUDET représentée par Sandrine NAGEL
- Pascal HUE représenté par Alain VELLER
- Jean-Pierre GABARROU représenté par Monique DEVILAINE
- Rachida MOUALI représenté par Catherine HEUZÉ-DEVIES

# Étaient absents:

Serge SAUSSIER

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20171115-2017-NOV-171-

DE Date de télétransmission : 15/11/2017 Date de réception préfecture : 15/11/2017 Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-29,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 24 juin 1996 fixant le concours financier des participants aux activités,

VU la délibération n°2016/NOV/151 en date du 14 novembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a approuvé les tarifs de participation aux activités organisées par le service municipal de la jeunesse pour l'année 2017,

CONSIDERANT qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer pour l'année 2018,

CONSIDERANT une augmentation des tarifs à 2 %,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances du 30 octobre 2017,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

### **ARTICLE 1:**

DECIDE, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs de participations aux activités organisées par le service municipal de la jeunesse seront modifiés comme suit :

Intitulé	Tarifs 2018
Espace	jeunes
Accueil avec inscription annuelle	Gratuit
Activités	et sorties
Ateliers: création manuelle/artistique/scientifique	1.00 €
Soirées (repas et animation)	2.00 €
Sorties par demi-journée ou journée (avec activité	½ journée = 4.50 €
payante)	Journée = 7.55 € (repas pique-nique compris)
Ateliers avec un intervenant extérieur	50 % du devis de la prestation
Spectacles (entrées)	50 % du devis des entrées et du transport
Stages (à 1	a semaine)
Stages de 2 à 5 jours	3.00 €/jour (soit de 6.00 à 15.00 €)
BAFA Session générale	235 € (nangissiens) / 331 € (extérieurs)
BAFA Approfondissement	260 € (nangissiens) / 321 € (extérieurs)
Mini-s	séjours
Séjours (de 2 à 5 jours maximum)	Selon quotient familial

#### ARTICLE 2:

DECIDE que la participation aux activités du service municipal de la jeunesse pourra être réglée en plusieurs échéances mensuelles sans toutefois dépasser 4 fractionnements. Un échéancier sera établi par le service jeunesse et signé par le participant lors de la demande d'échelonnement.

#### ARTICLE 3:

DIT que les recettes seront inscrites au budget, section de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20171115-2017-NOV-171-DE

Date de télétransmission : 15/11/2017 Date de réception préfecture : 15/11/2017 Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 novembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT

